

Dossier du BHI No. S1/0179

<p>LETTRE CIRCULAIRE 61/2003 18 septembre 2003</p>
--

NOUVEL ETAT MEMBRE DE L'OHI

L'UNION DE MYANMAR

Référence: LC du BHI 58/1999

Monsieur le Directeur,

Nous avons le plaisir d'annoncer que le Myanmar est devenu le 74^e Etat membre de l'Organisation hydrographique internationale. Le Service des Relations Extérieures de Monaco a informé le BHI que, le 9 septembre 2002, le Myanmar dont la demande d'adhésion avait été approuvée par la majorité requise des deux-tiers des Etats membres de l'OHI le 1er avril 2003, avait déposé son instrument d'adhésion à la Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale auprès du gouvernement de la Principauté de Monaco (dépositaire de la Convention relative à l'OHI).

Le gouvernement de la Principauté de Monaco informera prochainement les gouvernements parties à la Convention relative à l'OHI que, conformément à l'Article XX, la Convention est entrée en vigueur pour le Myanmar, le 9 septembre 2003.

Le Comité de direction est heureux d'accueillir le Myanmar au sein de l'OHI et de la communauté hydrographique internationale.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

(original signé)

Contre-amiral Alexandros MARATOS
Président